

INSPÉ de l'Académie de Poitiers

Master Enseignement et Éducation Professorat des écoles

ou

Le « M2E Professorat des écoles » en 13 questions

Ouverture en septembre
2026



Table des matières

1. Dans quelles villes sera proposée cette formation ?	3
2. Quelles sont les modalités d'accès à la formation ?	3
3. Quels diplômes sont requis pour postuler à une admission en master M2E ?	3
4. Peut-on postuler au master M2E via le programme Études en France ?	4
5. Combien de places sont proposées pour le master M2E ?	4
6. Comment va se dérouler la procédure Mon Master ?	5
7. Quels sont les critères examinés lors de l'examen des candidatures pour l'entrée en master M2E ?	6
8. Où vont se dérouler les formations en master M2E et après ?	6
9. Quelles sont les rémunérations prévues pendant le cursus de formation ?	7
10. Quels sont les contenus du M2E ?	7
11. Quelles sont les étapes qui vont mener jusqu'à une titularisation en tant que professeur des écoles ?	8
12. Les futurs élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires seront-ils soumis à la CVEC ?	8
13. Quelles sont les épreuves du concours permettant de devenir professeur des écoles ?	9
Glossaire	10



1. Dans quelles villes sera proposée cette formation ?

La formation sera proposée sur les quatre départements de l'académie de Poitiers sur chacun des sites INSPÉ des campus d'Angoulême, de La Rochelle, de Niort et de Poitiers. Sur chacun des 3 sites de l'Université de Poitiers, c'est la même maquette de formation qui sera appliquée. La maquette du site INSPÉ de La Rochelle pourra présenter quelques légères différences. Il est conseillé de postuler sur plusieurs de ces sites sur la plateforme Mon Master pour maximiser les chances d'être retenu (places limitées sur chacun des 4 sites INSPÉ). Nous vous invitons à prendre régulièrement connaissance des mises-à-jour des informations [sur le site internet de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers](#).

2. Quelles sont les modalités d'accès à la formation ?

Dans tous les cas, vous devez formuler des vœux pour entrer en master [M2E](#).

- Si vous êtes admis au [CRPE](#) dans l'académie de Poitiers, vous avez une place garantie sur l'un des sites (Angoulême, La Rochelle, Niort ou Poitiers). Votre place au concours déterminera le site sur lequel vous effectuerez votre formation, en tenant compte des vœux formulés lors de votre inscription au CRPE. Concrètement, les premiers au concours sont affectés sur leur vœu numéro 1 ; plus loin dans la liste, si le vœu numéro 1 n'est plus disponible (site complet), c'est le vœu numéro 2 qui est attribué.
- Si vous êtes admis au CRPE dans une autre académie que celle de Poitiers, vous avez une place garantie sur l'un des sites de cette académie. Les règles d'examen des vœux sont les mêmes que pour Poitiers.
- Si vous n'êtes pas admis au CRPE et que vous avez suivi une licence sur l'académie de Poitiers ou sur une autre académie, vous pouvez postuler via [Mon Master](#) pour une place en M1 M2E sur l'un des sites (Angoulême, La Rochelle, Niort ou Poitiers). Votre place n'est pas garantie (voir plus loin les places disponibles).

3. Quels diplômes sont requis pour postuler à une entrée en master M2E ?

Le diplôme exigé est le bac + 3 : les licences, les BUT, les bachelors, les DE (infirmier, manipulateur radio, etc.) ou tout autre diplôme reconnu comme équivalent en France ou à l'étranger.

Attention, il ne suffit pas d'avoir suivi 3 ans d'études après le bac pour valider un bac +3. Un candidat ayant validé un BTS, puis une L1 ne sera ainsi pas considéré comme ayant un diplôme bac + 3.

Il est obligatoire d'avoir validé le bac + 3 pour finaliser l'inscription. Un échec en L3 (ou équivalent) entraîne la suppression d'une éventuelle proposition d'admission.



4. Peut-on postuler au master M2E via le programme Études en France ?

Pour la campagne de recrutement 2026, au vu de la sélectivité possible du master [M2E](#), il n'y aura pas de place proposée pour le programme Études en France, sur aucun des sites de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers. Cette position sera réétudiée pour la campagne 2027, après l'expérience d'une année.

5. Combien de places sont disponibles pour le master M2E ?

Un point important : toutes les personnes souhaitant intégrer le master M2E doivent postuler via Mon Master.

L'inscription au [CRPE](#) L3 ne suffira pas à candidater.

Dans le cas d'une inscription sur MonMaster :

- si vous êtes lauréat du concours, vous quittez la file d'attente de MonMaster et intégrez directement le M2E PE sur l'un des sites de formation de l'INSPE de l'académie de Poitiers.
- si vous n'êtes pas lauréat du concours, vous restez dans la file d'attente pour éventuellement intégrer le M2E PE sur l'une des sites de l'INSPE, selon le nombre de places qui restent disponibles pour les non-lauréats.

Si vous ne vous êtes pas inscrit malgré tout sur MonMaster, deux cas de figures se présentent alors :

- si vous êtes admis au CRPE L3, vous êtes automatiquement inscrit sur un des sites en M1 [M2E](#).
- si vous n'êtes pas admis au CRPE L3, vous ne pourrez pas être inscrit en M1 M2E.

La réforme de la formation des enseignants va impacter fortement l'offre de formation de [l'INSPÉ](#) de l'académie de Poitiers. En 2025, chacun des 4 sites (Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers) proposait 80 places en M1 MEEF1, soit 320 places au total. En 2026, chaque site proposera 40 places en M1 M2E, soit 160 places au total. Il faut, de plus, tenir compte des places réservées :

- pour les redoublants ou les étudiants ayant réalisé des césures. Cela représente 1 à 3 places maximum par site. Il est possible qu'il n'y en ait aucun.
- les lauréats du CRPE L3 de 2026, qui ont une place garantie en M1 M2E. Il est annoncé 77 postes au CRPE L3 en 2026 (chiffre encore à confirmer).

À noter que parmi les lauréats du CRPE L3, certains auront déjà validé un M1 ou un M2 MEEF et ne seront pas affectés en M1 M2E. Il est très difficile, sans connaître les résultats du CRPE, d'estimer le nombre exact de ces lauréats.



6. Comment va se dérouler la procédure Mon Master ?

Le calendrier de la procédure [Mon Master](#) va être affecté par celui du [CRPE L3](#).

- Le 2 février 2026 : publication des offres de formation et création des comptes candidats sur Mon Master.
- Du 17 février au 16 mars 2026 : dépôt des candidatures. **Tous les candidats doivent candidater, qu'ils se soient inscrits ou non au CRPE L3 ou M2.**

Attention, la formation des enseignants change, le nouveau master [M2E](#) n'est pas l'ancien MEEF1. La donnée la plus importante est la baisse du nombre de places offertes. Il ne faut donc pas prendre en compte dans ses stratégies les places disponibles en MEEF1 en 2025.

Au vu de la baisse importante du nombre de places, il est fortement conseillé de postuler sur tous les sites de formation INSPÉ de l'académie.

À partir du 21 mars : examen des candidatures par les commissions de [l'INSPÉ](#) de l'académie de Poitiers et classement des candidats.

Du 3 au 16 juin : publication des propositions d'admission. Cette première vague de propositions d'admission se fera sur la base des chiffres minimums (voir point précédent). **Il y aura donc un petit nombre de propositions d'admission et un grand nombre de candidats placés en liste d'attente. Tant que les résultats du CRPE L3 ne seront pas connus, l'avancement de cette liste d'attente ne devrait pas être rapide.**

Le 10 juin (date à confirmer) : publication des résultats du CRPE M2. Ces candidats ne sont pas concernés par le M1 M2E. Pas d'impact à prévoir sur les avancées des listes d'attente sur Mon Master.

Du 19 juin au 19 juillet : phase complémentaire avec possibilité de formuler de nouveaux vœux. Les candidats encore sur liste d'attente devront maintenir leurs vœux jusqu'aux résultats du CRPE L3.

Le 23 juin (date à confirmer) : publication des résultats du CRPE L3. À l'issue de ces résultats, les candidats admis devront quitter les listes d'attente du master M2E. Les listes d'attente devraient donc progresser rapidement. À ce stade, la procédure exacte des désistements des candidats admis n'est pas connue (à faire par le candidat, automatisé sur la plateforme ou réalisée par les services de l'INSPÉ).

Du 20 juillet au 30 août : gestion des désistements.



7. Quels sont les critères examinés lors de l'examen des candidatures pour l'entrée en M2E ?

L'examen des vœux, réalisé par les commissions de [l'INSPÉ de l'académie de Poitiers](#), prend en compte plusieurs critères :

- Niveau universitaire attesté par les notes obtenues dans les formations de niveau L3. Toutes les formations seront étudiées.
- Niveau académique (mathématiques, français et disciplines de la polyvalence) attesté par les résultats au baccalauréat.
- Cohérence du projet attesté par une inscription au [CRPE](#) et le suivi de modules de préprofessionnalisation pendant sa formation (patchs prépas concours de l'Université de Poitiers, [PPPE](#) ou mineure Métiers de l'enseignement - Professorat des écoles de La Rochelle Université).
- Motivation attestée par la participation aux JPO de l'INSPÉ de l'académie de Poitiers et/ou aux webinaires de présentation de la formation.
- Engagement attesté par des actions associatives.

Une lettre de motivation personnalisée (et non pas générée par l'IA) peut appuyer la candidature en montrant sa connaissance de la formation et son engagement.

8. Où vont se dérouler les formations en master M2E et après ?

Le [CRPE](#) L3 est un concours académique. La réussite au CRPE de l'académie de Poitiers garantit une place en M1 [M2E](#) dans un des 4 départements de l'académie (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vienne). C'est la place au concours qui sera déterminante pour pouvoir choisir son département et le site de formation INSPÉ qui y est localisé.

Un étudiant en L3 [LPE](#) de l'Université de Poitiers peut choisir de passer le CRPE dans une autre académie. Il ne peut pas le tenter dans deux académies en même temps. Les seules exceptions sont les académies de Créteil et de Versailles qui proposent des concours à d'autres périodes de l'année, offrant ainsi deux concours à deux moments.

Un étudiant de L3 non-lauréat du concours peut candidater sur les 4 sites proposant le master M2E. Sa candidature se fera via [Mon Master](#). C'est après l'étude de son dossier qu'il lui sera proposé d'intégrer l'un des sites de formation.

L'année de M2 M2E se déroule dans le même département que celle de M1.

À la fin du M2E, les stagiaires sont titularisés et participent au mouvement dans le département où ils ont effectué leur année de M2 M2E. Ils peuvent aussi demander à changer de département, mais cela ne sera pas toujours possible.



9. Quelles sont les rémunérations prévues pendant le cursus de formation ?

En cas de réussite au concours, les étudiants, alors appelés « élèves fonctionnaires », de M1 [M2E](#) perçoivent environ 1400 € nets pour un stage de 12 semaines. En M2 M2E, les étudiants, alors appelés « fonctionnaires stagiaires », perçoivent environ 1800 € nets pour un stage de 18 semaines en responsabilité dans une classe.

Un étudiant de M1 M2E, non-lauréat du concours, n'est pas rémunéré. S'il obtient le concours à la fin de son année de M1 M2E, il passe en M2 M2E et est rémunéré à hauteur de 1800 € nets mensuels.

Un étudiant de M2 M2E, non-lauréat du concours, n'est pas rémunéré. S'il obtient le concours à la fin de son année de M2 M2E, il devrait être nommé professeur stagiaire à plein temps dans une classe. Il pourrait également recevoir quelques cours à l'INSPÉ. Il sera titularisé à la fin de cette année. Les modalités précises de ce cas de figure ne sont pas encore connues, d'où le conditionnel utilisé ici.

La rémunération engage les lauréats du concours à assurer 4 ans de service après leur [titularisation](#). S'ils démissionnent avant cette limite, ils devront rembourser les sommes perçues au prorata des services effectués.

10. Quels sont les contenus du master M2E ?

Les enseignements sont fixés au niveau national par le Ministère de l'Éducation Nationale. Ils sont répartis en 5 blocs :

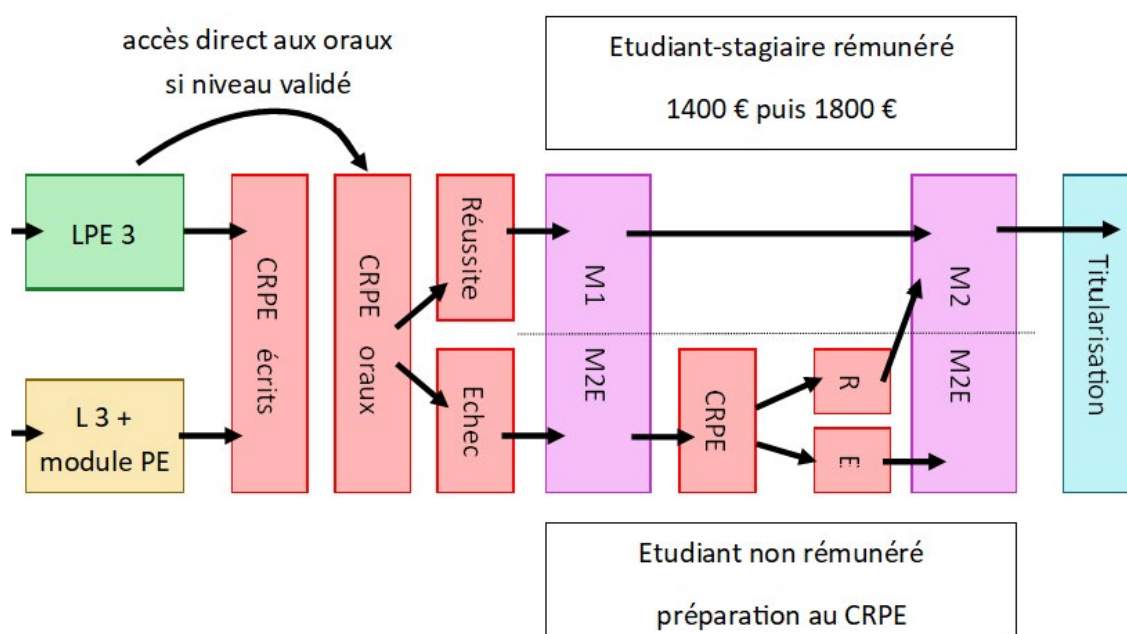
- **Bloc 1** : les disciplines à maîtriser par le futur professeur des écoles. Elles comprennent le français, les mathématiques, les arts (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts), l'HG-EMC, les sciences et technologie (sciences physiques et chimiques, sciences de la Vie et de la Terre, technologie), l'EPS, des langues vivantes (anglais) et des éléments sur la transition écologique. Le niveau visé sur ces contenus est celui d'un élève entrant en seconde et maîtrisant très bien l'ensemble des contenus du collège. Les enseignements abordent les aspects didactiques et pédagogiques des différentes disciplines. Ils sont tournés vers la conception de situations d'apprentissage et leur analyse en mobilisant les apports de la recherche. Un appui est fait sur les stages pour la mise en œuvre de ces situations.
- **Bloc 2** : adaptation de sa pratique professionnelle. La mise en œuvre de son enseignement passe par une prise en compte de la diversité de ses élèves. Différentes dimensions sont prises en compte ici avec la psychologie, la sociologie ou les sciences de l'éducation. L'intégration des élèves à besoins particuliers est au cœur de ces apprentissages.
- **Bloc 3** : cadre institutionnel du métier. Ce bloc permet l'appropriation de l'organisation du système éducatif français, des valeurs de la République et des droits et devoirs du fonctionnaire.
- **Bloc 4** : démarche de développement professionnel. Les étudiants réalisent un mémoire en lien avec leur pratique. Ils sont encadrés par des enseignants-chercheurs pour un apport théorique et méthodologique. Une sensibilisation aux enjeux du numérique éducatif est réalisée sur ce bloc.



- **Bloc 5** : le stage. Les étudiants de M1 M2E sont en stage une journée par semaine dans la classe d'un tuteur. Ils entrent ainsi progressivement dans les pratiques de l'enseignant. Un référent INSPÉ s'assure du bon suivi du stage. En M2, les étudiants sont en responsabilité dans une classe la moitié de la semaine. Ils assurent la préparation et la réalisation des cours de cette classe en collaboration avec un autre enseignant. Deux référents suivent l'étudiant, un formateur de l'INSPÉ et un de la DSDEN (inspection académique). Ils assurent 6 visites au cours de l'année. Ce sont ces visites qui seront à la base de la titularisation en fin d'année.

Ces différents blocs seront répartis en plusieurs Unités d'Enseignement, des UE. La construction de cette maquette est encore en cours de finalisation et ne peut pas être communiquée.

11. Quelles sont les étapes qui vont mener jusqu'à une titularisation en tant que professeur des écoles ?



12. Quelles sont les épreuves du concours permettant de devenir professeur des écoles ?

- **Épreuve écrite de français/mathématiques** : 4h, coefficient 5.

Exercices de mathématiques, travail sur un texte en français (grammaire, lexique et expression).
10 pts pour chaque discipline, une note égale ou inférieure à 2.5 dans une discipline est éliminatoire.



- **Épreuve écrite de polyvalence** : 4h, coefficient 3.

4 domaines sont proposés : Arts, HG-EMC, LV et sciences et technologie. Le candidat doit traiter 3 domaines. Pour les LV, un choix est proposé entre anglais, allemand, espagnol et italien. Pour les arts, le sujet traite 2 composantes parmi, arts plastiques, éducation musicale et histoire des arts.

Chaque domaine propose plusieurs questions permettant d'évaluer les connaissances et compétences des candidats.

Une note égale ou inférieure à 5 est éliminatoire.

- **Épreuve orale de français ou de mathématiques** : 1h de préparation, 1h de passage (20 minutes exposé + 40 minutes de questions), coefficient 5

Le candidat choisit un domaine lors de son inscription. Il reçoit un sujet appuyé sur des documents et présente une notion de français ou de mathématiques. Sont évaluées ici les capacités à s'exprimer clairement et à construire un raisonnement.

La note de 0 est éliminatoire.

- **Épreuve orale de motivation/EPS** : 10 minutes de préparation, 55 minutes de passage (20 minutes sur l'EPS + 35 minutes d'entretien), coefficient 3

La première partie propose 3 questions sur des domaines de l'EPS (cultures sportives, corporelles et citoyennes) et le candidat doit en traiter 2.

La deuxième partie débute par un exposé de 5 minutes pendant lequel le candidat présente son parcours et sa motivation à devenir PE. Ensuite, un entretien permet de vérifier sa capacité à incarner et transmettre les valeurs de la République. Il aborde ensuite la projection du candidat dans le métier de PE (exigences du service public, enjeux de la transition écologique, épanouissement de l'élève).

8 pts sont attribués à la première partie, 12 pts à la deuxième. La note de 0 est éliminatoire.

13. Les futurs élèves fonctionnaires et les fonctionnaires stagiaires seront-ils soumis à la CVEC ?

Les lauréats des concours qui suivent une formation statutaire en qualité d' « élève-fonctionnaire » ou de « fonctionnaire-stagiaire » ne sont pas assujettis à la CVEC.



Glossaire

Admissions en L2 ou L3 LPE : ces demandes de passerelles ne se feront pas via Parcoursup, mais en utilisant eCandidat.

Crédit ECTS (European Credit Transfer System) : chaque unité d'enseignement d'une licence validée donne droit à des crédits. Chaque semestre apporte 30 ECTS. Ces crédits, reconnus au niveau européen, permettent de demander des équivalences pour pouvoir changer de formation.

CRPE : Concours de Recrutement des Professeurs des Écoles. Il se passe en fin de L3. L'ancien concours, réservé aux titulaires d'un M2 est maintenu pour les sessions 2026 et 2027, puis disparaîtra.

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale. Pour le premier degré, elle regroupe notamment les inspecteurs des différentes circonscriptions, les conseillers pédagogiques et des personnes en charge de l'organisation administrative des écoles.

eCandidat : plateforme en ligne permettant de candidater sur des formations universitaires à l'exception des premières années de licence et de master. Au contraire de Parcoursup ou Mon Master, plateformes nationales, il existe une plateforme eCandidat par université.

INSPÉ : Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation. C'est une composante de l'université qui assure la formation des futurs enseignants. Les formations proposées en INSPÉ permettent aux étudiants de maîtriser les savoirs, savoir-faire et compétences nécessaires aux métiers de la formation et de l'éducation.

LPE : Licence Professorat des Écoles. Cette formation prépare spécifiquement au CRPE.

M2E 1D : Master Enseignement et Éducation mention 1^{er} degré. Formation accueillant prioritairement les lauréats du CRPE pour finaliser leur formation et acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'enseignant. Le M2E peut également accueillir, s'il lui reste des places, des non-lauréats du concours.

Module préparation au CRPE : l'université de Poitiers propose aux étudiants de différentes mentions le suivi d'un module de préparation au CRPE. Il permet à des étudiants, hésitant à s'inscrire au CRPE ou souhaitant suivre une autre licence que la LPE, de se préparer au concours. Ce module est proposé en L2 et L3.

Mon Master : plateforme en ligne permettant de candidater à des masters de différentes universités. C'est une plateforme nationale.

Parcoursup : plateforme en ligne permettant de candidater à des formations post-bacs dont la LPE. C'est une plateforme nationale.

Passage en M2E : les étudiants lauréats du concours doivent également valider leur L3. À défaut, ils gardent le bénéfice du concours pendant un an.



Passerelle : possibilité offerte aux étudiants de changer de mention de licence, soit pour partir de la LPE, soit pour y entrer. Ces passerelles sont soumises aux places disponibles et à une validation basée sur les résultats et la mention. (Exemple : passerelle entre une L1 Chimie et une L1 LPE, si l'étudiant le souhaite et que ses notes de L1 et de lycée le permettent, il pourra aller de la L1 LPE vers la L1 Chimie ou l'inverse).

PEMF : Professeur des écoles Maître Formateur. C'est un professeur des écoles qui assure, en plus de sa classe, des actions de formation auprès de ses collègues et/ou des étudiants de l'INSPÉ. Par exemple, certains donnent des cours aux étudiants, d'autres visitent les stagiaires pour les conseiller.

PPPE : Parcours Préparatoire au Professorat des Écoles. Ces parcours comportent une formation universitaire (par exemple les sciences du langage sur L'Université de Poitiers) et des enseignements disciplinaires assurés par des professeurs de lycées. Ces formations ne recrutent plus d'étudiants en L1 en 2026 et forment les dernières cohortes d'étudiants recrutés jusqu'au CRPE de 2028. Cette formation est remplacée par la LPE.

Stage rémunéré en M1 M2E : les étudiants lauréats du concours sont rémunérés dès leur première année de master. Ils perçoivent 1400 € mensuels et effectuent 12 semaines de stage en observation dans la classe d'un tuteur (1 journée par semaine + 2 semaines complètes). Les étudiants sont suivis également par des référents de l'INSPÉ.

Stage rémunéré en M2 M2E : en 2^e année, les étudiants effectuent 18 semaines de stage. Ils partagent une classe en responsabilité et assurent les cours à mi-temps. Ils perçoivent 1800 € nets mensuels. Les étudiants sont suivis par des référents de l'INSPÉ et du Rectorat.

Stages pour les non-lauréats du concours en M1 et M2 M2E : un stage sera proposé à ces étudiants. Il ne sera pas rémunéré et pourra être différent de celui suivi par les lauréats du concours. Cela est particulièrement vrai pour le stage en responsabilité du M2 M2E qui ne pourra pas excéder 10 semaines contre 18 semaines pour les lauréats du concours.

Tentatives au concours : un étudiant ayant échoué au CRPE à la fin de sa L3 peut être admis en M1 M2E et retenter le concours. Il peut également le retenter en M2 M2E. Il n'y a pas de limite au nombre de tentatives.

Titularisation : à l'issue du M2 M2E, les étudiants ayant validé le diplôme et leur stage sont titularisés et participent au mouvement pour se voir attribuer un poste. Ayant été rémunérés pendant leur formation, ils doivent servir pendant 4 ans dans la fonction publique. S'ils démissionnent avant ce terme, ils devront rembourser les sommes perçues pendant leur formation au prorata des années effectuées.

UE (Unité d'Enseignement) : les cours à l'université sont divisés en unités regroupant un certain nombre de disciplines. Les licences de l'Université de Poitiers comportent 6 UE en première année de licence.



INSPÉ de l'Académie de Poitiers

**Master Enseignement et Éducation
Professorat des écoles**

ou

Le « M2E Professorat des écoles » en 13 questions